

PRIÈRES.

L'honorable Président présente au Sénat le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

Le 17 décembre 1951.

Les Honorables

Les Membres du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session du Parlement. Je vous remercie sincèrement pour cette adresse.

ALEXANDER OF TUNIS.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, propose qu'il soit—

Résolu,—Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le 17 octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.

Après débat, il est—

Ordonné: Que la suite du débat soit différée à plus tard au cours de la présente journée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération de l'amendement apporté par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à plus tard au cours de la présente journée.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quatre heures de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, qu'il soit—

Résolu,—Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord sur l'accession de la Grèce et de la Turquie, signé par le Canada à Londres, le 17 octobre 1951, et que cette Chambre approuve ledit Protocole.